

VIÊT-NAM

Lorsque la dissidence devient un crime

Index AI : ASA 41/019/2003

ÉFAI

Embargo : vendredi 27 juin 2003 (09h00 TU)

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International a publié aujourd'hui un bref rapport sur le sort de Pham Hong Son et sur le procès à l'issue duquel il a été condamné, le 18 juin 2003, à treize années d'emprisonnement pour « espionnage ».

Amnesty International a diffusé par la même occasion la traduction non officielle de deux directives secrètes édictées cette année par le Politburo du Parti communiste vietnamien et qui auraient été adressées au Comité exécutif de l'Association des anciens combattants vietnamiens. Ces deux textes éclairent la pensée du gouvernement et fournissent de précieuses informations sur la répression qu'il mène actuellement, multipliant les arrestations et les procès de dissidents comme Pham Hong Son.

La première de ces deux directives traduit ce que l'on est bien obligé d'appeler un climat de paranoïa au sein du Politburo. L'organe de direction du Parti communiste s'y déclare en effet entouré d'ennemis, qui auraient recours à « l'évolution pacifique » dans le cadre d'une stratégie globale visant à renverser le régime.

La seconde est consacrée à trois dissidents de premier plan, Pham Que Duong, Tran Khue et Tran Dung Tien, qui, selon le texte, attendent actuellement d'être jugés pour espionnage. Il n'y est pas un seul moment question du principe de la présomption d'innocence. Il apparaît également que toute activité coordonnée critique ou marquant une opposition à l'égard du Parti communiste vietnamien est considérée comme une menace contre l'État même, y compris, visiblement, si cette activité ne s'accompagne d'aucun recours ni d'aucune menace de recours à la force et qu'elle n'entraîne aucune divulgation de « secrets d'État ». On remarquera que Tran Khue et les autres dissidents sont nommément mentionnés dans l'acte officiel d'inculpation qui figure en annexe du rapport consacré à Pham Hong Son.

Amnesty International craint fort qu'un tel climat ne donne lieu à de graves dénis de

justice, se traduisant par la condamnation à de lourdes peines d'emprisonnement de personnes ayant simplement voulu exercer leur droit fondamental à la liberté d'expression, de déplacement et d'association.

Qualifier d'« espions » Pham Hong Son et les autres dissidents actuellement en détention est non seulement une manière d'étouffer la liberté d'expression en ayant recours à une législation nationale formulée en termes vagues, mais également une façon de criminaliser des activités totalement légitimes au regard du droit international et des lois de la plupart des pays de la planète.

Amnesty International demande la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers d'opinion du Viêt-Nam et prie instamment les autorités vietnamiennes de respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution et par les traités internationaux ratifiés par leur pays.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>